

ruue le 9 - janv. 1811 -

Paris le 26 Décembre 1810

248

Monsieur G. Guillon le Thieret, Directeur de l'Ecole
Impériale des Beaux Arts, à Rome

Nous avons reçu votre lettre du 25 Novembre et nous
voyons avec étonnement que vous ne voulez pas convenir
de votre Dette de 8000 envers nous. Cependant les
preuves que nous vous en avons données par notre lettre
du 6 du passé nous paraissent assez évidentes pour
ne plus laisser de doute là dessus. Nous allons faire
encore un dernier effort pour vous en convaincre et si
nous ne pouvons y parvenir nous espérons que S. E.
le Ministre de l'Intérieur nous rendra justice.

Partant, Monsieur, du principe que Monsieur le Baron
de Janet a été chargé de pourvoir au service de l'Ecole
de Rome depuis le 1^{er} Mars, nous disons qu'il a dû
vous payer, d'après les sommes ordonnées ici jusqu'
et y compris Novembre f 20000 -
Puis dites n'avoir reçu de lui que 64000.

Il vous reste donc encore à toucher f 8000

qui doivent vous servir à nous rembourser.

La preuve de cette omission d'un paiement se trouve
dans ceux que M^r Janet vous a faits depuis le 1^{er}
Mars jusqu'et y compris Août, puis que dans le
compte que vous nous remettez nous voyons que
vous n'avez touché de lui pour cet 6^{me} mois que f 40000 -
tandis que vous auriez dû recevoir 48000.
Voilà donc une Nouvelle preuve qu'il doit f 8000 -
vous payer encore.

Ainsi c'est donc entre vous et Monsieur Janet
qu'existe l'erreur et c'est chez lui que vous devez la
trouver.

D'ailleurs, Monsieur, un raisonnement bien

Simple à faire et qui doit terminer cette discussion
par notre remboursement, c'est que notre service pour
l'Ecole de Rome ayant cessé par la Décision de S. E.
depuis le 1^{er} Mars, ainsi que vous avez dû en être informé,
vous ne deviez plus, dès cette époque, rien prendre chez
M^{re} Colonia, pour notre compte.

De votre aveu et d'après vos recus vous avez
touché de lui pour avril, mai, juin et juillet 32000.
Vous ne lui en avez rendu que 24000.

Vous nous redevez donc 8000.

que nous persistons à vous demander sans être tenu
de chercher à approfondir d'avantage si vous avez ou
votre complément ou non, car le motif ne peut être
unvalable auprès de nous puisque cela ne nous regarde
plus.

Vous devez avoir reçu dans ce moment la lettre de
S. E. qui concorde avec celle-ci et notre précédente.

Nous avons, Monsieur, l'honneur de vous saluer.

Je vous prie d'agréer
Monsieur, l'honneur de votre dévoué
J. B. de la Roche



Handwritten text in cursive script, oriented vertically. The text is difficult to decipher due to the cursive style and the condition of the paper. It appears to be a list or a series of entries, possibly related to a collection or inventory.

Handwritten text, possibly a signature or a date, located on the right side of the paper.

251

No. 6

JANVIER



Monsieur G. Guillon de Mier
Directeur de l'Académie Impériale
des Beaux arts
à Rome

